

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

## DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL





## NOTE EXPLICATIVE

---

La présente annexe au projet de loi de finances est prévue aux 5° et 6° de l'article 51 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe, relative à un **compte d'affectation spéciale**, comporte notamment :

- les **évaluations de recettes annuelles** du compte ;
- les **crédits annuels** (autorisations d'engagement et crédits de paiement) demandés pour chaque programme du compte-mission ;
- un **projet annuel de performances (PAP)** pour chaque programme, qui se décline en :
  - présentation stratégique du PAP du programme ;
  - objectifs et indicateurs de performances du programme ;
- la **justification au premier euro (JPE)** des crédits proposés pour chaque action de chacun des programmes.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.**



## SOMMAIRE

---

<b>MISSION : Développement agricole et rural</b>	<b>7</b>
Présentation du compte	8
Présentation stratégique de la mission	9
Équilibre du compte et évaluation des recettes	12
Récapitulation des crédits et des emplois	13
<b>PROGRAMME 775 : Développement et transfert en agriculture</b>	<b>17</b>
Présentation stratégique du projet annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	19
<i>1 – Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences</i>	19
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	21
Justification au premier euro	23
<i>Éléments transversaux au programme</i>	23
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	24
<i>Justification par action</i>	25
<i>01 – Développement et transfert</i>	25
<i>02 – Fonction support</i>	26
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	27
<b>PROGRAMME 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture</b>	<b>29</b>
Présentation stratégique du projet annuel de performances	30
Objectifs et indicateurs de performance	32
<i>1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale</i>	32
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	35
Justification au premier euro	37
<i>Éléments transversaux au programme</i>	37
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	38
<i>Justification par action</i>	39
<i>01 – Recherche appliquée et innovation</i>	39
<i>02 – Fonction support</i>	41
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	42



MISSION  
**Développement agricole et rural**

---

## Présentation du compte

### ■ TEXTES CONSTITUTIFS

Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 52.

### ■ OBJET

Ce compte d'affectation spéciale sert à favoriser et accompagner la transformation des systèmes agricoles ainsi que les transitions indispensables des filières et des territoires de manière à faire face aux défis sans précédent auxquels est confrontée l'agriculture. Dans ce cadre, il retrace :

- en recettes : une fraction, égale à 100 %, du produit de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles prévue à l'article 302 bis MB du code général des impôts ;
- en dépenses : les opérations relatives au développement agricole et rural.

# Présentation stratégique de la mission

## ■ PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

La mission « Développement agricole et rural » (DAR) a pour objectif de favoriser et d'accompagner la transformation des systèmes agricoles ainsi que les transitions indispensables des filières et des territoires de manière à faire face aux défis sans précédent auxquels est confrontée l'agriculture. Il s'agit de renforcer la souveraineté alimentaire et la résilience de l'agriculture aux aléas économiques, aux changements climatiques et aux risques sanitaires, notamment via la transition agro-écologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et en énergie, capables de stocker les gaz à effet de serre et favorables à la protection de la biodiversité.

Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR), dont le cadre stratégique a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (circulaire CAB/C2021-561). Le PNDAR 2014-2020 prolongé en 2021 visait à soutenir l'orientation de l'agriculture française vers la triple performance économique, environnementale et sociale, en développant des systèmes agro-écologiques qui replacent l'agronomie et l'écologie au cœur des systèmes de production. La transition agro-écologique est désormais engagée et le PNDAR a été un catalyseur essentiel de cette dynamique.

Le PNDAR 2022-2027 doit permettre d'intensifier et massifier la transition agro-écologique en combinant création de valeur économique et environnementale. Il doit conforter ces avancées en visant la diffusion plus large des connaissances et des méthodes en agroécologie, la conception d'innovations de rupture et l'adoption massive par les agriculteurs des approches innovantes. Il doit ainsi permettre de fournir des solutions aux principaux défis posés à l'agriculture. Il est doté pour 2023 de d'un budget de 126 millions d'euros.

Riche d'ambitions renouvelées, le PNDAR est articulé autour d'un nombre réduit de thèmes et enjeux prioritaires pour la période 2022-2027.

Deux thèmes prioritaires visent à mobiliser en faveur de l'économie, de l'emploi et des territoires :

- Créer des chaînes de valeur équitables favorisant une relocalisation des productions agricoles et la compétitivité des filières et des entreprises : transition vers l'économie circulaire et développement de nouvelles filières de diversification, de systèmes alimentaires territorialisés, renforcement des qualités nutritionnelles et organoleptiques de l'alimentation, valorisation des modes de production agro-écologiques (dont l'agriculture biologique et la haute valeur environnementale (HVE)) ;
- Répondre au défi du renouvellement des générations en agriculture en accompagnant l'installation et la transmission, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie au travail et les démarches de réflexion sur le sens des métiers en agriculture.

Deux thèmes prioritaires ont pour objectif d'apporter une meilleure contribution au bouclage des grands cycles biogéochimiques, dans une perspective d'autonomie vis-à-vis des ressources fossiles, et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre :

- Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture, et développer les techniques permettant de stocker du carbone (et valorisation associée) ;
- Développer l'autonomie protéique et azotée de l'agriculture française et des territoires.

**Développement agricole et rural**

Mission

Présentation stratégique de la mission

Trois autres thèmes prioritaires ont pour objet d'améliorer la résilience de l'agriculture et des systèmes alimentaires face aux changements globaux et aux aléas biotiques, climatiques et économiques, dans une perspective de double performance économique et environnementale mobilisant les solutions fondées sur la nature, la gestion des régulations naturelles, la génétique, la robotique, etc. et réduisant l'utilisation d'intrants de synthèse :

- Valoriser et préserver l'agrobiodiversité, en diversifiant les productions à différentes échelles (du niveau intra-parcellaire au niveau paysager), en mobilisant la sélection génétique et en favorisant les complémentarités élevage-culture ;
- Accompagner l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique, en s'appuyant notamment sur une gestion économe et efficiente de l'eau ;
- Renforcer la gestion intégrée de la santé animale et végétale, en développant la place des mesures préventives ou alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse ou d'antimicrobiens (gestion de l'assolement, sélection génétique, biocontrôle, méthodes de biosécurité, gestion mécanique, etc. ), en particulier pour anticiper et préparer des évolutions réglementaires telles que le non-renouvellement de l'approbation de substances actives au niveau européen, en synergie avec les actions des plans Écophyto et Écoantibio.

Enfin, le PNDAR s'inscrit plus globalement dans le cadre d'un enjeu sociétal particulièrement prégnant avec l'amélioration du bien-être animal et la poursuite des transitions pour rester acteur des marchés et générer de la valeur au sein des filières, et d'un enjeu transversal visant à mobiliser le levier du numérique pour soutenir la conception, le pilotage, le déploiement et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants.

La structuration unique des acteurs de la recherche et du développement pour le secteur agricole en France est une chance pour l'agriculture et constitue un facteur de compétitivité et de performance durable pour les exploitations agricoles. Le maillage du territoire et des filières par les acteurs du développement agricole et rural, qui ont développé leur capacité de travail en partenariat, est un facteur important qui doit permettre de réussir la massification de l'adoption des pratiques agro-écologiques. Le PNDAR conforte le continuum entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement. Il permet de renforcer les synergies au sein de cet écosystème d'acteurs et de les mobiliser vers une amélioration des performances globales du secteur agricole.

Les moyens du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » permettent de traduire ces objectifs dans les orientations et actions des acteurs du développement agricole et rural à travers deux programmes budgétaires :

- Le programme 775 pour le volet « Développement et transfert en agriculture » : il vise à orienter les structures chargées du conseil et de l'accompagnement des agriculteurs vers le développement, la diffusion et la mise en œuvre de systèmes de production innovants et triplement performants (performance économique, environnementale et sociale), en insistant particulièrement sur la mise en œuvre des principes agro-écologiques. Il mobilise principalement le réseau des chambres d'agriculture, les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR), les organismes de sélection animale (OS) et soutient l'émergence et l'animation de dynamiques collectives d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique de leur exploitation ;
- Le programme 776 pour le volet « Recherche appliquée et innovation en agriculture » : il a pour objectif d'orienter les structures chargées de la recherche appliquée en agriculture vers la conception et la mise à disposition d'innovations finalisées nécessaires à la transition agro-écologique et à mener des projets visant à répondre aux problématiques liées aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR, en particulier contribuant à la reconception des systèmes agricoles classiques et/ou permettant la substitution d'intrants fossiles et de synthèse par des solutions fondées sur les principes de l'agroécologie . Il mobilise principalement le réseau des instituts techniques agricoles (ITA), en incitant les dynamiques inter-instituts, ainsi que l'ensemble des acteurs du continuum « recherche, enseignement et développement » dans le cadre de projets partenariaux.

Deux modalités principales sont retenues pour la mise en œuvre de la mission :

- Des programmes pluriannuels, conduits en mode projet, qui permettent d'accompagner durablement et sur le moyen terme les transitions et l'évolution des pratiques. Ils assurent un rôle central dans la détection des innovations de terrain, la capitalisation de connaissances, la consolidation des compétences, ainsi que la mobilisation massive des savoirs issus des travaux de recherche.
- Des projets sélectionnés dans le cadre d'appels à projets nationaux, qui permettent d'explorer dans un pas de temps plus court prédéterminé, des sujets nouveaux afin de produire des connaissances, outils ou méthodes appliqués à l'agriculture, de stimuler l'innovation partagée entre réseaux d'acteurs et le renforcement des collaborations entre types acteurs et entre les différentes filières et territoires ruraux, et enfin de déployer les innovations en identifiant des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption par les agriculteurs.

Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre d'actions d'animation et de capitalisation transversale sur les différentes thématiques prioritaires, de manière à favoriser la coordination des travaux, à mesurer les avancées et à mobiliser l'ensemble des acteurs dans une logique de résultat.

Les études de cas et le développement d'une culture de l'impact au niveau des acteurs du CASDAR vont continuer à se développer en 2023. A titre d'illustration, l'adaptation de l'analyse de l'impact sociétal de la recherche (méthode ASIRPA) au CASDAR a permis de mettre en lumière en 2022 une première série d'impacts avérés du CASDAR avec notamment l'impact positif sur la lutte contre le dépérissement de la lavande et du lavandin, l'augmentation des surfaces de grandes cultures en agriculture biologique en Eure-et-Loire et la fourniture d'aliments certifiés AB pour l'élevage de volailles biologiques.

## Développement agricole et rural

Mission | Équilibre du compte et évaluation des recettes

## Équilibre du compte et évaluation des recettes

## ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde	
					2023
					2024
					2025
775 - Développement et transfert en agriculture		60 480 000	60 480 000		
		60 480 000	60 480 000		
		60 480 000	60 480 000		
776 - Recherche appliquée et innovation en agriculture		65 520 000	65 520 000		
		65 520 000	65 520 000		
		65 520 000	65 520 000		
<b>Total</b>	<b>126 000 000</b>	<b>126 000 000</b>	<b>126 000 000</b>		
	<b>126 000 000</b>	<b>126 000 000</b>	<b>126 000 000</b>		
	<b>126 000 000</b>	<b>126 000 000</b>	<b>126 000 000</b>		

(+ : excédent ; - : charge)

## ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES

Section / Ligne de recette	LFI 2022	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025
01 - Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles	126 000 000	126 000 000	126 000 000	126 000 000
03 - Recettes diverses ou accidentelles	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>126 000 000</b>	<b>126 000 000</b>	<b>126 000 000</b>	<b>126 000 000</b>

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION POUR 2022 ET 2023

Programme / Action / Sous-action  LFI 2022 PLF 2023	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
775 – Développement et transfert en agriculture	60 480 000 60 480 000			60 480 000 60 480 000		
01 – Développement et transfert	60 400 000 60 405 600	+0,01 %		60 400 000 60 405 600	+0,01 %	
02 – Fonction support	80 000 74 400	-7,00 %		80 000 74 400	-7,00 %	
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	65 520 000 65 520 000			65 520 000 65 520 000		
01 – Recherche appliquée et innovation	65 020 000 65 020 000			65 020 000 65 020 000		
02 – Fonction support	500 000 500 000			500 000 500 000		
<b>Totaux</b>	<b>126 000 000</b> <b>126 000 000</b>			<b>126 000 000</b> <b>126 000 000</b>		

## Développement agricole et rural

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025					
775 – Développement et transfert en agriculture	60 480 000 60 480 000 60 480 000 60 480 000			60 480 000 60 480 000 60 480 000 60 480 000		
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	80 000 74 400 74 400 74 400	-7,00 %		80 000 74 400 74 400 74 400	-7,00 %	
Titre 6 – Dépenses d'intervention	60 400 000 60 405 600 60 405 600 60 405 600	+0,01 %		60 400 000 60 405 600 60 405 600 60 405 600	+0,01 %	
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	65 520 000 65 520 000 65 520 000 65 520 000			65 520 000 65 520 000 65 520 000 65 520 000		
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	500 000 500 000 500 000 500 000			500 000 500 000 500 000 500 000		
Titre 6 – Dépenses d'intervention	65 020 000 65 020 000 65 020 000 65 020 000			65 020 000 65 020 000 65 020 000 65 020 000		
<b>Totaux</b>	<b>126 000 000</b> <b>126 000 000</b> <b>126 000 000</b> <b>126 000 000</b>			<b>126 000 000</b> <b>126 000 000</b> <b>126 000 000</b> <b>126 000 000</b>		

## ÉVOLUTION DEPUIS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022

Programme ou type de dépense	2022				2023	
	AE CP	PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
775 – Développement et transfert en agriculture		60 480 000 60 480 000	60 480 000 60 480 000		60 480 000 60 480 000	60 480 000 60 480 000
Autres dépenses (Hors titre 2)		60 480 000 60 480 000	60 480 000 60 480 000		60 480 000 60 480 000	60 480 000 60 480 000
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture		65 520 000 65 520 000	65 520 000 65 520 000		65 520 000 65 520 000	65 520 000 65 520 000
Autres dépenses (Hors titre 2)		65 520 000 65 520 000	65 520 000 65 520 000		65 520 000 65 520 000	65 520 000 65 520 000



## PROGRAMME 775

# Développement et transfert en agriculture

---

MINISTRE CONCERNÉ : MARC FESNEAU, MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

### Valérie METRICH-HECQUET

*Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises*

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Le présent programme est la traduction financière du soutien aux actions de développement agricole et rural, prévu à l'article L. 820-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Conduites par les structures chargées du conseil aux agriculteurs (chambres d'agriculture, organismes nationaux à vocation agricole et rural, GIEE), ces actions visent à assurer la diffusion, le transfert et l'appropriation par les agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés dans le cadre du programme 776 « Recherche et innovation en agriculture » par les Instituts et centres techniques agricoles.

Le programme 775, est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR). Les orientations de la nouvelle programmation 2022-2027 du PNDAR ont été validées par le Cabinet le 19/07/2021 (cf. Circulaire CAB/C2021-561).

L'orientation stratégique essentielle du PNDAR 2022-2027 est de « contribuer à la souveraineté alimentaire et à la résilience face aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et résilients ».

L'objectif est de faire évoluer les systèmes de production agricoles en utilisant les services écosystémiques, de manière à rendre les exploitations moins dépendantes des intrants et de l'énergie, donc plus résilientes et plus compétitives à terme, tout en valorisant les aménités positives de l'agriculture pour l'environnement. L'enjeu, en s'appuyant sur l'agronomie, est d'améliorer les résultats techniques et économiques des exploitations tout en améliorant leur performance environnementale et en limitant la pression sur les ressources naturelles.

L'objectif stratégique du programme 775 pour la programmation 2022-2027 est d' « Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences. »

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF 1 : Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences**

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000)

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

L'objectif principal du programme consiste à fournir aux agriculteurs les éléments à caractère scientifique, organisationnel et technique permettant de faire évoluer leur activité vers une agriculture performante, du point de vue économique, environnemental et social et à accompagner des démarches collectives de développement.

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, deux indicateurs de résultats sont proposés :

### INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE	Nb	Non connu	4 300	4 400	4 600	4 800	5 000

#### Précisions méthodologiques

Mode de calcul : nombre de documents constatés en fin d'année N.

Sources des données : La base de données RD-Agri est gérée par l'ACTA. Le MAA demandera à la fin de chaque année civile à l'ACTA de lui fournir la donnée « nombre de documents déposés par les chambres d'agriculture, les ONVAR et les GIEE sur le site RD-Agri au 31 décembre ».

### JUSTIFICATION DES CIBLES

L'état initial (valeur de l'indicateur fin 2020) est connu : 8 000 documents présents sur RD-Agri dont la moitié déposé par le réseau des chambres d'agriculture, les ONVAR et les GIEE. Une estimation provisoire de la valeur de l'indicateur pour 2022 et les années suivantes (+200/an) laisse à penser qu'il pourrait atteindre voir dépasser 4 600 documents fin 2023.

## INDICATEUR

## 1.2 – Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000)	Nb	Non connu	30 600	23 000	38 000	42 000	46 000

## Précisions méthodologiques

**Mode de calcul** : nombre d'agriculteurs adhérents à un groupe en transition agro-écologique au cours de l'année N = somme des agriculteurs adhérents à un groupe en transition de toutes les régions de France.

**Sources des données** : Les DRAAF labellisent chaque année les nouveaux GIEE et groupes émergents et connaissent le nombre d'adhérents à chaque groupe. Le MAA demandera à la fin de chaque année civile à chaque DRAAF de lui fournir la donnée « Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000) au cours de l'année au 31 décembre ».

## JUSTIFICATION DES CIBLES

L'état initial (valeur de l'indicateur fin 2020) est connu : le nombre des agriculteurs membres de groupes en transition agro-écologique est estimé à 25 000, d'après les données remontées par les DRAAF.

Initialement l'estimation provisoire de la valeur de l'indicateur pour 2021 et 2022 (+2500/an) laissait penser qu'il pourrait atteindre voire dépasser 30 000 agriculteurs fin 2022.

Toutefois, la valeur de l'indicateur fin 2021 (30 600) dépasse déjà la cible attendue fin 2022 ce qui témoigne de l'adhésion d'un nombre croissant d'agriculteurs à la nécessité de faire évoluer leurs exploitations en prenant le tournant de la transition agro-écologique.

La trajectoire pour 2023 et les années suivantes est réévaluée (+4000/an) en tenant compte de cette dynamique. Elle est cependant fortement dépendante du montant des crédits CASDAR fléchés chaque année sur les appels à projets régionaux « Animation des GIEE ».

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

#### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LF1 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Développement et transfert		0	60 400 000	60 400 000	0
		0	60 405 600	60 405 600	0
02 – Fonction support		80 000	0	80 000	0
		74 400	0	74 400	0
<b>Totaux</b>		<b>80 000</b>	<b>60 400 000</b>	<b>60 480 000</b>	<b>0</b>
		<b>74 400</b>	<b>60 405 600</b>	<b>60 480 000</b>	<b>0</b>

#### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LF1 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Développement et transfert		0	60 400 000	60 400 000	0
		0	60 405 600	60 405 600	0
02 – Fonction support		80 000	0	80 000	0
		74 400	0	74 400	0
<b>Totaux</b>		<b>80 000</b>	<b>60 400 000</b>	<b>60 480 000</b>	<b>0</b>
		<b>74 400</b>	<b>60 405 600</b>	<b>60 480 000</b>	<b>0</b>

**Développement et transfert en agriculture**

Programme n° 775 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025				
3 - Dépenses de fonctionnement	80 000 74 400 74 400 74 400		80 000 74 400 74 400 74 400	
6 - Dépenses d'intervention	60 400 000 60 405 600 60 405 600 60 405 600		60 400 000 60 405 600 60 405 600 60 405 600	
<b>Totaux</b>	<b>60 480 000</b> <b>60 480 000</b> <b>60 480 000</b> <b>60 480 000</b>		<b>60 480 000</b> <b>60 480 000</b> <b>60 480 000</b> <b>60 480 000</b>	

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023				
3 – Dépenses de fonctionnement	80 000 74 400		80 000 74 400	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	80 000 74 400		80 000 74 400	
6 – Dépenses d'intervention	60 400 000 60 405 600		60 400 000 60 405 600	
64 – Transferts aux autres collectivités	60 400 000 60 405 600		60 400 000 60 405 600	
<b>Totaux</b>	<b>60 480 000</b> <b>60 480 000</b>		<b>60 480 000</b> <b>60 480 000</b>	

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Développement et transfert	0	60 405 600	60 405 600	0	60 405 600	60 405 600
02 – Fonction support	0	74 400	74 400	0	74 400	74 400
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>60 480 000</b>	<b>60 480 000</b>	<b>0</b>	<b>60 480 000</b>	<b>60 480 000</b>

Conformément à l'article R. 822-1 du livre VIII du Code rural et de la pêche maritime, les actions relevant du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) peuvent faire l'objet d'une subvention financée par le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (CASDAR).

Le ministre chargé de l'Agriculture arrête chaque année la répartition des crédits entre les différentes interventions.

Pour le contrôle de l'utilisation des crédits attribués, il s'appuie sur les corps d'inspection du ministère chargé de l'agriculture et des ministères chargés de l'économie, des finances et de la relance ainsi que des comptes publics. Le ministère consulte également :

- la commission technique spécialisée « développement agricole et rural » du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) ;
- le conseil scientifique de l'APCA et d'autres comités scientifiques en tant que de besoin.

## Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Justification au premier euro

## Dépenses pluriannuelles

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
22 511 739	0	63 527 618	85 866 182	7 879 784

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
7 879 784	178 775 0	7 071 009	0	630 000
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
60 480 000 0	60 301 225 0	178 775	0	0
<b>Totaux</b>	<b>60 480 000</b>	<b>7 249 784</b>	<b>0</b>	<b>630 000</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
99,70 %	0,30 %	0,00 %	0,00 %

La majorité des dossiers financés par le programme est payée en deux ans ; à hauteur de 85 % l'année d'engagement et de 15 % l'année suivante

## Justification par action

### ACTION (99,9 %)

#### 01 – Développement et transfert

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	60 405 600	<b>60 405 600</b>	0
Crédits de paiement	0	60 405 600	<b>60 405 600</b>	0

Les crédits du programme 775 financeront :

- Les programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de l'APCA (Chambres d'agriculture France) :  
les chambres d'agriculture doivent assurer le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant la souveraineté alimentaire et la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agro-écologique vers des systèmes sobres en intrants et résilients ;
- Les programmes des organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR) :  
Les organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR) sélectionnés par un appel à propositions conduisent des programmes de développement agricole et rural permettant de développer des pratiques innovantes dans les exploitations agricoles ;
- Les programmes tendant à favoriser le progrès génétique animal mis en œuvre via FranceAgriMer par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage ;
- Des appels à projets régionaux portés par les DRAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	60 405 600	60 405 600
Transferts aux autres collectivités	60 405 600	60 405 600
<b>Total</b>	<b>60 405 600</b>	<b>60 405 600</b>

Les crédits de l'action 1 : « développement et transfert » assurent le financement, à hauteur de :

- 40 105 100 € en AE=CP, des actions des programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). A partir de 2022, conformément à la note d'orientation du PNDAR (Circulaire CAB/C2021-56 du 19/07/21) ce volet intègre l'appel à projet REFLEX conduit sous forme d'actions mutualisées des chambres d'agriculture doté de 1 500 000 €;
- 7 750 500 € en AE=CP, des programmes pluriannuels des ONVAR ;
- 8 000 000 € en AE=CP, du programme d'appui à la génétique animale ;
- 4 550 000 € en AE=CP, d'appels à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE.

**Développement et transfert en agriculture**

Programme n° 775 | Justification au premier euro

**ACTION (0,1 %)****02 – Fonction support**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	74 400	<b>74 400</b>	0
Crédits de paiement	0	74 400	<b>74 400</b>	0

Les crédits de cette sous-action (74 400 € en AE = CP) financent les actions support du programme 775 telles que les frais de fonctionnement (déplacements, réunion, jury, stages, formations) ainsi que les frais engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluation externe...) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'État.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	74 400	74 400
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	74 400	74 400
<b>Total</b>	<b>74 400</b>	<b>74 400</b>

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>FranceAgriMer (P149)</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>
Transferts	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>	<b>39 000 000</b>	<b>39 000 000</b>	<b>39 967 370</b>	<b>39 967 370</b>
Transferts	39 000 000	39 000 000	39 967 370	39 967 370
<b>Total</b>	<b>47 000 000</b>	<b>47 000 000</b>	<b>47 967 370</b>	<b>47 967 370</b>
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	47 000 000	47 000 000	47 967 370	47 967 370
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	0	0

Les crédits du programme 775 ont été engagés auprès des opérateurs dans le cadre suivant :

- **Agence de Services et de Paiement** pour la mise en œuvre :
  - des programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture pour un montant de 35 417 370 €. Les chambres d'agriculture assurent le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agro-écologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture incluent depuis 2015 des Projets pilotes régionaux (PPR) cohérents avec le Plan Régional de l'Agriculture Durable et associant les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région. Ces PPR sont pilotés par les DRAAF, en lien étroit avec les Régions et en concertation avec l'ensemble des bénéficiaires du CASDAR ;
  - des appels à projets régionaux portés par les DRAAF et DAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour un montant de 4 550 000 €.
- **FranceAgriMer** pour la mise en œuvre :
  - du programme « Génétique Animale » tendant à favoriser le progrès génétique animal par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage pour un montant de 8 000 000 €.



PROGRAMME 776  
**Recherche appliquée et innovation en agriculture**

---

MINISTRE CONCERNÉ : MARC FESNEAU, MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

### Benoît BONAIMÉ

*Directeur général de l'enseignement et de la recherche*

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Mettre en œuvre à grande échelle une transformation agro-écologique des systèmes agricoles associée à des transitions au niveau des filières et des territoires nécessite de pouvoir s'appuyer sur des connaissances et des innovations éprouvées et adaptées aux différents contextes locaux et à leurs évolutions. Leur conception, leur mise à disposition puis leur adoption par les agriculteurs, impliquent de mobiliser de manière coordonnée les acteurs de la recherche, de l'enseignement et du développement agricole en cohérence avec les orientations définies dans le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR).

Le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », piloté par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, vise à accompagner la conception des systèmes agricoles vers l'agro-écologie en orientant l'action des acteurs de la recherche appliquée et en renforçant le continuum entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement pour produire et diffuser des connaissances et outils actionnables par les agriculteurs.

Le nouveau PNDAR inscrit le financement d'actions structurantes sur la période 2022-2027 qui permettront d'accompagner durablement l'émergence, la diffusion et l'adoption des innovations. C'est l'objet du soutien apporté par le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » aux programmes pluriannuels des instituts techniques agricoles (ITA). Ces structures sont qualifiées par le ministère chargé de l'agriculture pour leur capacité à mobiliser des compétences au service des différentes filières et développer des activités de recherche appliquée permettant d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles dans une perspective de transition agro-écologique. Une nouvelle phase de qualification est en cours d'instruction pour des qualifications pour cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Dans les années à venir, les ITA vont connaître de nombreux départs à la retraite d'ingénieurs qui vont rendre nécessaire le fait de porter une attention particulière à la pérennité des compétences au sein de leur réseau, dans une approche collective.

Les programmes pluriannuels des ITA sont développés en mode projet et soumis à l'approbation préalable du ministère chargé de l'agriculture. Ce dernier s'assure de l'adéquation de ces programmes aux objectifs du PNDAR, de leur cohérence avec le contrat d'objectifs de l'ACTA, de la pertinence des impacts visés, et en réalise un suivi annuel.

Le financement apporté par le programme 776 permet un effet levier pour décrocher des financements européens : un point d'attention particulier est ainsi porté à l'ancrage de l'action des ITA dans un cadre européen. Les ITA sont fortement incités à développer leur participation au programme cadre « Horizon Europe », en particulier dans le cadre du Partenariat européen pour l'innovation en agriculture (PEI Agri).

Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer une émulation et une mobilisation de l'ensemble des acteurs du continuum entre recherche, enseignement et développement pour élargir le spectre des innovations, favoriser les collaborations entre ces organismes et les acteurs économiques et ainsi accélérer l'adoption de ces nouvelles connaissances sur le terrain. C'est l'objet des trois appels à projets lancés dans le cadre du programme 776 pour l'obtention de financements pluri-annuels à partir de 2022. Ces appels à projets sont en nombre limité, avec des modalités administratives et financières communes, afin d'assurer leur lisibilité vis-à-vis des acteurs du développement agricole et rural et d'en diminuer les coûts de gestion. Les projets déposés doivent répondre obligatoirement aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR et en priorité à une échelle nationale. L'évaluation des projets est réalisée par des jurys scientifiques et techniques spécifiques et la désignation finale des lauréats par le ministère chargé de l'agriculture sur la base de cette évaluation.

Pour le(s) thème(s) du PNDAR dans lesquels ils s'inscrivent, les projets auront pour finalités respectives :

- De produire de nouvelles connaissances, techniques, outils ou méthodes finalisés et adaptés aux différents contextes agricoles et territoriaux ;
- De co-concevoir des innovations techniques, organisationnelles, économiques ou sociales dans les filières et les territoires, avec un partenariat multi-acteurs impliquant obligatoirement les acteurs économiques et les agriculteurs dans le processus d'innovation ;
- De déployer, favoriser l'appropriation et la démultiplication de solutions sur le terrain par des méthodes renouvelées d'accompagnement des agriculteurs, notamment par l'identification des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption des innovations.

Les programmes annuels et les appels à projets sont complétés par un dispositif de projets commissionnés ayant pour objectif de répondre de manière réactive à des besoins émergents prioritaires ciblés. Des actions transversales à l'ensemble de la mission « Développement agricole et rural » seront mises en place progressivement dans le cadre du programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », de manière à assurer une animation des neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR, une capitalisation des connaissances produites, leur consolidation pour une mise en œuvre concrète sur le terrain et enfin de renforcer l'évaluation des résultats des programmes et des projets.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale**

INDICATEUR 1.1 : Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

INDICATEUR 1.2 : Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

INDICATEUR 1.3 : Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

**1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale**

Le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » soutient la mise en œuvre d'actions de recherche appliquée, d'études et d'expérimentations (principalement par les instituts techniques) et de projets d'innovation. Il favorise le développement de partenariats et de synergies entre les instituts techniques agricoles, les chambres d'agriculture, les organismes de développement agricole et rural, la recherche publique, les établissements d'enseignement supérieur et technique agricole, les instituts techniques agro-industriels et les professionnels, pour une diffusion rapide et large des résultats obtenus.

Dès l'année 2021, l'accent a été mis sur le renforcement du continuum entre recherche et innovation agricole, pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale, avec trois indicateurs :

- Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen ;
- Capacité des instituts techniques agricoles à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques ;
- Audience du réseau des instituts techniques agricoles auprès des conseillers agricoles, agriculteurs et techniciens.

Cette orientation a été confirmée dans le cadre des orientations PNDAR 2022-2027.

### INDICATEUR

**1.1 – Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux de succès du réseau ACTA-ITA dans le cadre du Programme cadre recherche & développement au niveau de l'Union européenne	%	Non connu	58	30	30	30	30
Subvention prévisionnelle UE attribuée à des membres du réseau ACTA-ITA dans le cadre de ces projets.	M€	Non connu	8,43	3,5	4	4	4

#### Précisions méthodologiques

Les données relatives aux deux sous-indicateurs sont fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le taux de succès du réseau ACTA-ITA rapporte le nombre annuel de projets lauréats dans le cadre des appels à projets relevant des clusters dont l'ACTA et/ou les ITA sont partenaires au nombre de projets déposés.

La subvention prévisionnelle indique la valeur absolue de la somme des subventions prévisionnelles attribuées.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Ces indicateurs reflètent la capacité des instituts techniques agricoles à se mobiliser pour obtenir des financements du programme cadre Horizon Europe, et ainsi à inscrire leurs travaux dans une dynamique européenne.

L'objectif de croissance progressive des sous-indicateurs est maintenu pour 2023 à 2025. L'année 2021 a constitué une année charnière avec un changement de programmation européenne de la recherche et le réseau ACTA-ITA a anticipé ce changement en renforçant ses capacités d'appui et de coordination pour le montage de projets, avec un objectif de croissance en particulier du volume de subventions mobilisé. Compte tenu du caractère hautement compétitif des appels à projets européens, des fluctuations pluriannuelles sont possibles.

## INDICATEUR

1.2 – Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre total d'articles publiés par le réseau des ITA et l'ACTA	Nb	Non connu	11 675	12 000	13 000	13 000	13 000

### Précisions méthodologiques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA)

L'indicateur somme le nombre d'articles publiés chaque année dans la presse nationale, dans des revues à comité de lecture, sur les sites web des ITA, le nombre de publications et posters dans les actes de colloques et le nombre de livres et brochures publiés

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Cet indicateur reflète la capacité du réseau ACTA-ITA à diffuser largement les résultats obtenus via les médias traditionnels et numériques. En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, les objectifs en terme de diffusion sont à la hausse jusqu'en 2025.

## INDICATEUR

1.3 – Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre de participants à des journées techniques ou formations organisées par l'ACTA ou les ITA	Nb	Non connu	98 000	70 000	100 000	80 000	80 000
Nombre de visites sur les sites internet animés par l'ACTA ou les ITA	Nb	Non connu	10 000 000	9 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000

### Précisions méthodologiques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA)

Le sous-indicateur 1 correspond à la somme du nombre annuel de participants à des journées techniques, colloques et visites d'essai ou formations organisés par les ITA,

Le sous-indicateur 2 correspond à la somme du nombre annuel de visites sur les sites internet animés par les ITA et le nombre de visites sur les webinaires et chaînes vidéos

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Ces indicateurs reflètent la capacité du réseau ACTA-ITA à communiquer directement sur les résultats obtenus auprès des conseillers agricoles, des techniciens et agriculteurs.

En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, une progression régulière est attendue. Des temps forts de communication proposés par le réseau, en particulier en 2023, soutiendront cette progression. Le réseau ACTA-ITA s'est rapidement adapté à la situation de crise sanitaire en développant une offre de formation en distanciel et de contenus web, ce qui permet d'anticiper une croissance plus rapide que prévue de cet indicateur.

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

#### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LF1 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Recherche appliquée et innovation		0	65 020 000	65 020 000	0
		0	65 020 000	65 020 000	0
02 – Fonction support		500 000	0	500 000	0
		500 000	0	500 000	0
<b>Totaux</b>		<b>500 000</b>	<b>65 020 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>0</b>
		<b>500 000</b>	<b>65 020 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>0</b>

#### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LF1 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Recherche appliquée et innovation		0	65 020 000	65 020 000	0
		0	65 020 000	65 020 000	0
02 – Fonction support		500 000	0	500 000	0
		500 000	0	500 000	0
<b>Totaux</b>		<b>500 000</b>	<b>65 020 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>0</b>
		<b>500 000</b>	<b>65 020 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>0</b>

## Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025			
3 - Dépenses de fonctionnement	500 000 500 000 500 000 500 000		500 000 500 000 500 000 500 000	
6 - Dépenses d'intervention	65 020 000 65 020 000 65 020 000 65 020 000		65 020 000 65 020 000 65 020 000 65 020 000	
<b>Totaux</b>	<b>65 520 000</b> <b>65 520 000</b> <b>65 520 000</b> <b>65 520 000</b>		<b>65 520 000</b> <b>65 520 000</b> <b>65 520 000</b> <b>65 520 000</b>	

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
3 – Dépenses de fonctionnement	500 000 500 000		500 000 500 000	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000 500 000		500 000 500 000	
6 – Dépenses d'intervention	65 020 000 65 020 000		65 020 000 65 020 000	
64 – Transferts aux autres collectivités	65 020 000 65 020 000		65 020 000 65 020 000	
<b>Totaux</b>	<b>65 520 000</b> <b>65 520 000</b>		<b>65 520 000</b> <b>65 520 000</b>	

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Recherche appliquée et innovation	0	65 020 000	65 020 000	0	65 020 000	65 020 000
02 – Fonction support	0	500 000	500 000	0	500 000	500 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>0</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>

## Dépenses pluriannuelles

### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
66 530 204	0	73 111 425	138 530 797	56 626 762

#### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
56 626 762	13 253 131 0	7 277 688	7 679 383	28 416 560
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
65 520 000 0	52 266 869 0	9 591 387	324 000	3 337 744
<b>Totaux</b>	<b>65 520 000</b>	<b>16 869 075</b>	<b>8 003 383</b>	<b>31 754 304</b>

#### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
79,77 %	14,64 %	0,49 %	5,09 %

## Justification par action

### ACTION (99,2 %)

#### 01 – Recherche appliquée et innovation

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	65 020 000	<b>65 020 000</b>	0
Crédits de paiement	0	65 020 000	<b>65 020 000</b>	0

#### Programmes pluriannuels de développement agricole et rural

Les programmes pluriannuels de développement agricole et rural sont mis en œuvre sur une base annuelle par les instituts techniques agricoles qualifiés et l'ACTA, en application des articles D. 823-1 à 3 du Code rural et de la pêche maritime. La dernière procédure de qualification s'est déroulée en 2017 et la liste des instituts techniques agricoles qualifiés pour la période 2018-2022 a été publiée par arrêté le 08 février 2018.

Les programmes pluriannuels permettent de soutenir sur le moyen terme des actions structurantes de recherche appliquée s'inscrivant dans les neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR développés dans la circulaire CAB/C2021-561 et résumés ci-dessous :

- Nouvelles chaînes de valeur, diversification, circuits courts et valorisation des modes de production agro-écologiques (dont AB et HVE) ;
- Renouvellement des générations et qualité de vie au travail ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et stockage de carbone ;
- Développement des protéines végétales et de l'autonomie azotée ;
- Valorisation, préservation et adaptation de l'agrobiodiversité ;
- Adaptation des systèmes agricoles aux aléas du changement climatique ;
- Renforcement de la gestion intégrée de la santé animale et végétale ;
- Amélioration du bien-être animal ;
- De manière transversale, mobilisation du levier du numérique.

Le soutien financier apporté par le programme 776 porte sur les actions relevant des items suivants :

- Intégration et diffusion de connaissances ;
- Animation de réseaux, montage de projets (notamment ANR et Horizon Europe), veille scientifique et technique ;
- Appui à l'émergence de collectifs d'agriculteurs et d'acteurs du monde rural, soutien à la construction de projets innovants ;
- Accompagnement des processus d'innovation et des transitions agro-écologiques et numériques dans la durée ;
- Transfert et appui à la massification des innovations et des nouvelles pratiques pour un impact dans les performances économiques et environnementales des systèmes agricoles ;
- Organisation, collecte et gestion de données, résultats, publications, etc. en vue de leur réutilisation ;
- Dispositifs structurants d'expérimentation et observation ;
- Mobilisation d'expertise dans la normalisation et l'appui aux politiques publiques.

Des actions en accompagnement aux programmes pluriannuels et annuels des instituts techniques agricole peuvent également être mises en œuvre, de manière réactive à des besoins émergents prioritaires ciblés.

## Appels à projets

La note d'orientation PNDAR 2022-2027 prévoit la mise en place de trois appels à projets nationaux compétitifs visant à encourager les dynamiques partenariales et de sélectionner des projets sur des questions ciblées incluses dans les thématiques du PNDAR.

Les trois appels à projets se distinguent par les résultats et livrables attendus dans le cadre des projets :

- Appel à projets « Connaissances » : production de connaissances opérationnelles, d'outils et/ou de méthodes, en vue de leur application dans les systèmes agricoles. Les solutions expérimentées et produites par ces projets doivent répondre à des verrous d'ordre scientifique et technique identifiés parmi les thématiques prioritaires du PNDAR et qui questionnent les capacités des filières à y répondre. Elles devront être finalisées, c'est-à-dire, qu'elles s'appuieront sur les connaissances acquises par la recherche fondamentale et devront être transférables et diffusables aux utilisateurs finaux. Ces projets intégreront dans leurs actions la faisabilité du transfert et de l'opérationnalité de la solution en conditions réelles, en particulier par une démonstration/expérimentation en environnement représentatif de l'application visée. Ces projets pourront utilement s'intéresser à l'application au secteur agricole, de solutions voire de concepts validés dans d'autres secteurs d'activité.
- Appel à projets « Accompagnements » : mise en place d'actions pour diffuser des connaissances et/ou des outils déjà éprouvés, y compris les innovations repérées sur le terrain, et démultiplier leur adoption par les agriculteurs. Il s'intéresse aux méthodes pertinentes de conseil, d'accompagnement et de transfert, à la répétition de démonstrations et d'expérimentation dans l'environnement réel agricole, aux méthodes d'animation et d'échanges de pratiques, pour une appropriation massive par les agriculteurs. La capitalisation des références et expériences en vue de leur réutilisation dans un contexte donné, l'analyse des freins et leviers de l'adoption de la connaissance au sein d'un système d'acteurs cibles et la mise en place de formation et accompagnement ciblés sont attendus dans ces projets.
- Appel à projets « Co-Innovations » : production d'innovations, dans les champs technique, organisationnel, économique et/ou social et diffusion simultanée rapide dans le temps du projet. Ces projets se caractérisent par des allers-retours entre environnement réel et simulé, pour une prise en compte en amont des réalités du terrain et des acteurs économiques, dans la démonstration technologique et une interrogation par la recherche de son déploiement en cours de projet. Cet appel à projets vise ainsi à stimuler la co-construction de l'innovation entre les différents niveaux d'acteurs : organismes de recherche, instituts techniques, organismes de conseil, de développement et de formation, collectifs d'agriculteurs et opérateurs économiques du secteur, etc. L'implication des utilisateurs finaux dans le processus d'innovation est attendue. Il stimulera ainsi les démarches de co-évaluation *in itinere* de la solution innovante par les partenaires, par exemple, par le test du prototype d'innovation par les utilisateurs finaux en conditions réelles.

Les dossiers sont évalués par un jury spécifique à chaque appel à projets qui évaluent la qualité scientifique et technique des projets. La sélection des projets est réalisée par le ministère chargé de l'agriculture, sur la base des avis des jurys.

Chaque projet est suivi par un comité de pilotage et fait l'objet en général d'un rapport à mi-parcours et d'un rapport final, systématiquement analysés avant versement du solde.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	65 020 000	65 020 000
Transferts aux autres collectivités	65 020 000	65 020 000
<b>Total</b>	<b>65 020 000</b>	<b>65 020 000</b>

Les crédits dédiés à l'action 1 « Recherche appliquée et innovation » s'élèvent à 65 020 000 € et se répartissent sur les actions suivantes :

- Financement des programmes de développement agricoles et rural à hauteur de 46 751 934 € dont 46 669 934 € pour les programmes pluriannuels de recherche et de développement agricole et rural des instituts techniques qualifiés, répondant aux thématiques et enjeux prioritaires du PNDAR 2022-2027 ;
- Financement de projet de recherche et d'innovation et de projets commissionnés à hauteur de 18 268 066 € dont 17 672 549 € prévus pour le financement des 3 appels à projets nationaux.

## **ACTION (0,8 %)**

### 02 – Fonction support

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	500 000	<b>500 000</b>	0
Crédits de paiement	0	500 000	<b>500 000</b>	0

Les crédits de l'action 2 du programme 776 permettent de couvrir notamment :

- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes (organisation de réunions techniques, logiciels, frais de déplacements d'experts, frais de fonctionnement de la structure gestionnaire, organisation de séminaires techniques) ;
- les frais engagés pour les travaux de contrôle de l'utilisation des crédits publics et d'évaluation des programmes réalisés par le CGAAER ou par des cabinets d'expertise privés. A ce titre, le programme 776 assure la prise en charge de l'ensemble de ces contrôles et évaluations, y compris ceux afférents au programme 775, dans un souci de cohérence d'ensemble du CASDAR ;
- les frais de développement et de maintenance du logiciel de gestion (DARWIN) des programmes pluriannuels de développement agricole et rural des organismes (chambres régionales d'agriculture et APCA, instituts techniques, ONVAR), logiciel commun aux deux programmes dont l'évolution est nécessaire.

Le maintien des crédits de la fonction support à 500 000 € en AE = CP permettra de couvrir des besoins en développements informatiques.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	500 000	500 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000	500 000
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)</b>	<b>4 937 000</b>	<b>4 937 000</b>	<b>5 057 000</b>	<b>5 057 000</b>
Transferts	4 937 000	4 937 000	5 057 000	5 057 000
<b>FranceAgriMer (P149)</b>	<b>17 804 000</b>	<b>17 804 000</b>	<b>16 593 000</b>	<b>14 104 000</b>
Transferts	17 804 000	17 804 000	16 593 000	14 104 000
<b>Total</b>	<b>22 741 000</b>	<b>22 741 000</b>	<b>21 650 000</b>	<b>19 161 000</b>
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	22 741 000	22 741 000	21 650 000	19 161 000
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	0	0

L'ACTA est bénéficiaire de crédits (4 937 000 € en AE et 5 057 000 €) en CP du CASDAR dans le cadre :

- de son programme pluriannuel de recherche et de développement agricole et rural répondant aux objectifs et thématiques prioritaires du PNDAR 2022-2027 ;
- d'actions d'accompagnement ou de projets commissionnés portant sur la mise en œuvre des chantiers nationaux du PNDAR, des problématiques d'actualité ou de situations d'urgence.

Depuis 2022, **FranceAgriMer**, au titre du PNDAR 2022-2027, est chargé de la mise en œuvre des trois nouveaux appels à projets :

- produire de nouvelles connaissances, techniques, outils ou méthodes finalisés et adaptés aux différents contextes agricoles et territoriaux ;
- co-concevoir des innovations techniques, organisationnelles, économiques ou sociales dans les filières et les territoires, avec un partenariat multi-acteurs impliquant obligatoirement les acteurs économiques et les agriculteurs dans le processus d'innovation ;
- déployer, favoriser l'appropriation et la démultiplication de solutions sur le terrain par des méthodes renouvelées d'accompagnement des agriculteurs, notamment par l'identification des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption des innovations.

FranceAgriMer reste en charge de la mise en œuvre de l'appel à propositions relatif au plan national « Dépérissement du vignoble » (PNDV).

Le montant total des crédits destinés à FranceAgriMer est de 17 804 000 € en AE et 16 593 000 € en CP.